

La révision du Schéma de Cohérence Territorial Air Energie Climat de Grand Bourg Agglomération

Le SCOT pour quoi faire ?

Le SCOT est un document d’urbanisme qui définit le projet d’aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. Il permet la coordination des politiques publiques sectorielles et s’intéresse à toutes les dimensions de la vie quotidienne : se loger, se déplacer, travailler, se former, se distraire, se soigner, etc. Projet politique, il opère les choix pour mieux vivre ensemble dans le respect de l’environnement.

Le SCOT, un outil au service des plans locaux d’urbanisme (PLU)

Les PLU déclinent les objectifs du SCOT à leur échelle et établissent les outils réglementaires permettant leur mise en œuvre : en particulier déterminer l’affectation des sols et encadrer les permis de construire.

Enjeux de la révision

- Intégrer les évolutions du territoire et les conclusions du bilan du SCOT
- S’inscrire dans une trajectoire de sobriété (foncière, énergétique, ...)
- Intégrer les enjeux d’adaptation au changement climatique : le volet « AEC » Air Energie Climat
- Avoir un SCOT fédérateur et intégrateur des politiques publiques

LE TERRITOIRE C’EST...

74 communes

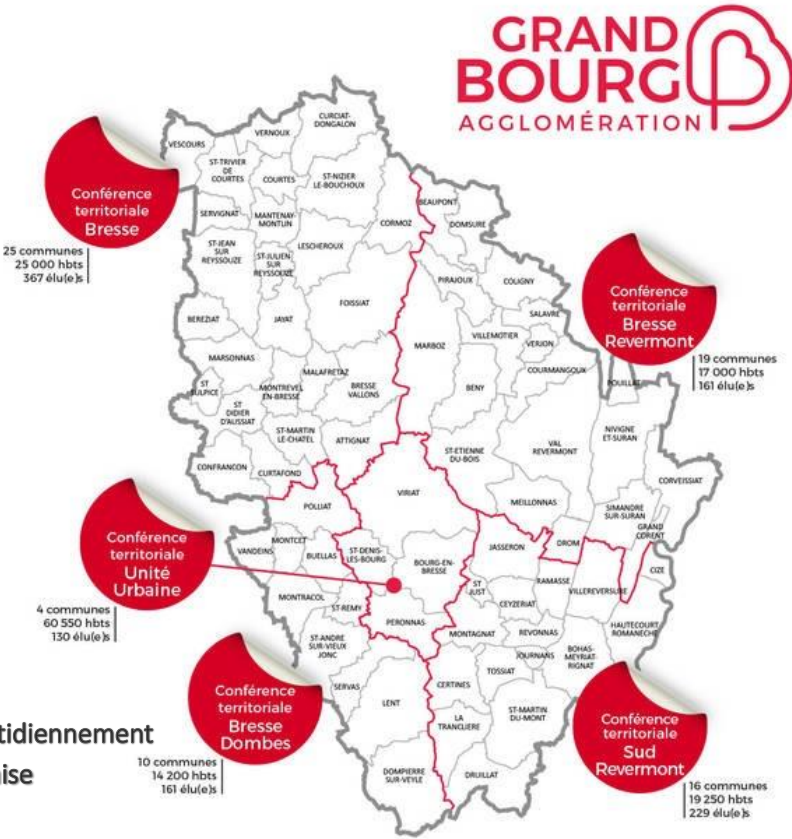
5 conférences territoriales

130 000 habitants

Dont 42 000 habitants à Bourg-en-Bresse

11 650 actifs extérieurs qui viennent travailler quotidiennement

Des échanges nombreux avec la métropole Lyonnaise



LES DOCUMENTS DU SCOT

Diagnostic

Partager une vision du territoire, de ses problématiques et des enjeux d’aménagement et de développement

Nov. 2023 – Mai 2024

Projet d’Aménagement Stratégique

Projet politique et prospectif, il décline les intentions pour le territoire et ses habitants à horizon 20 ans. Il fixe les orientations générales des politiques publiques en matière d’aménagement, d’équipements, d’urbanisme, de paysages, de protection des espaces naturels, agricoles et des continuités écologiques.

Mai 2024 – déc. 2024

Document d’orientations et d’Objectifs

Traduire la stratégie en orientations et mesures applicables sur le territoire

déc.. 24 – mai 2025

Un projet qui s'appuie sur un diagnostic et qui doit répondre à de nombreux enjeux ...



Un enjeu d'équilibre territorial

- Pour un développement cohérent avec les territoires voisins
- Pour assurer un développement harmonieux et durable du territoire et une bonne accessibilité aux services, commerces, emplois, logements, etc.



Un enjeu de limitation de l'artificialisation des sols

- Pour préserver les espaces naturels et agricoles
- Pour réduire les impacts de l'étalement urbain : pression sur les ressources, augmentation des besoins de déplacements, coûts...



Un enjeu d'organisation de l'offre d'accueil économique

- Pour favoriser l'implantation des activités dans les villes et les villages quand elles ne sont pas nuisantes
- Pour avoir une offre de zones d'activités lisibles et de qualité



Un enjeu de réduction de l'utilisation de la voiture individuelle

- Pour réduire les pollutions et les consommations d'énergies
- Pour réduire le risque de précarité énergétique des ménages



Un enjeu de sobriété énergétique

- Pour réduire les besoins de consommation d'énergie
- Pour produire de l'énergie durable sur le territoire

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE



Un enjeu de renouvellement urbain

- Pour réinvestir les espaces délaissés, les friches, les bâtiments vacants (et donc moins consommer d'espaces)



Un enjeu d'amélioration et de diversification du parc de logement

- Pour un habitat de meilleure qualité et moins gourmand en énergie
- Pour répondre à l'ensemble des besoins des ménages que l'on soit jeune actif, couple, retraité, famille nombreuse, famille monoparentale, etc.
- Pour avoir des logements abordables sur l'ensemble du territoire



Un enjeu d'adaptation des pratiques agricoles

- Pour faire face aux effets du changement climatique et à la baisse de la ressource en eau
- Pour répondre au besoin d'alimentation locale du territoire



Un enjeu d'adaptation et d'atténuation du changement climatique

- Pour atténuer le changement climatique et les aléas associés : augmentation des sécheresses, des risques de feux de forêts, d'inondations, canicules, etc.
- Pour réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique : dépérissement des milieux naturels, baisse de la ressource en eau, dégradation de la qualité de l'air, augmentation des phénomènes de surchauffe, etc.

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT-AEC de Grand Bourg Agglomération vise à construire un **territoire attractif, durable et résilient** face aux défis environnementaux. En s'appuyant sur **une organisation territoriale structurée** autour des centres-villes et centres-bourgs, le territoire souhaite offrir un **cadre de vie de qualité**, en améliorant la qualité des **services pour ses habitants**, tout en préservant son **environnement** et son **identité**.

AXE 1 : CONFORTER LE POSITIONNEMENT ET LE DYNAMISME DU TERRITOIRE

- Inscrire les ambitions de développement dans le respect de l'environnement
- Soutenir la croissance démographique
- Améliorer l'attractivité résidentielle et économique en cohérence avec les territoires voisins
- Viser un développement économique ambitieux
- Renforcer les infrastructures de transport pour faciliter la mobilité interne et les connexions avec l'extérieur

AXE 2 : PLACER LA SOBRIÉTÉ, LA TRANSITION ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT

- Préserver les sols de l'expansion urbaine et valoriser leurs fonctions : alimentation, biodiversité, cycle de l'eau, ...
- Préserver et sécuriser les ressources en eau
- Soutenir une agriculture locale durable et résiliente face aux enjeux climatiques
- Réduire les consommations d'énergie pour arriver à un « Territoire à Énergie POSitive » (TEPOS)

AXE 3 : DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE SOLIDARITÉ, ÉQUILIBRÉ ET EN PROXIMITÉ

- Organiser le développement en s'appuyant sur les villes et les bourgs
- Permettre une croissance démographique sur tout le territoire en renforçant particulièrement l'accueil de population dans les villes et les bourgs principaux
- Rapprocher les services des habitants et encadrer le développement commercial en donnant la priorité aux centralités
- Encourager une mobilité plus verte
- Améliorer et diversifier l'offre de logements pour tous les profils

AXE 4 : CONFORTER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

- Préserver la biodiversité
- Créer un réseau écologique fonctionnel
- Améliorer la qualité urbaine et préserver les paysages du territoire
- Développer la production d'énergies renouvelables en cohérence avec les enjeux environnementaux et agricoles
- Limiter l'exposition des populations aux nuisances et pollutions

Axe 1 : CONFORTER LE POSITIONNEMENT ET LE DYNAMISME DU TERRITOIRE



Grand Bourg Agglomération s'engage à inscrire son développement dans les **transitions écologique et énergétique**. Il s'agit de **respecter les ressources naturelles** tout en répondant aux enjeux économiques et démographiques du territoire.

O
B
J
E
C
T
I
F
S

Réduire l'artificialisation des sols pour inscrire le territoire dans une trajectoire de sobriété foncière à l'horizon 2050

Viser un équilibre entre consommation d'énergies et production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050

Adapter le développement du territoire au changement climatique et à la raréfaction des ressources, dont l'eau



Plusieurs bénéfices à la réduction de l'artificialisation des sols

- ➔ Pour les habitants : des communes plus compactes favorisent la proximité des services, diminuent les temps de trajets, préservent les terres agricoles qui produisent notre nourriture, etc.
- ➔ Pour la planète : les sols « vivants » favorisent la biodiversité, limitent les risques d'inondation par ruissellement... Les espaces naturels et boisés produisent de la fraîcheur, stockent du carbone, etc.
- ➔ Pour les collectivités : un territoire préservé, moindre coût lié aux équipements publics (réseaux, voirie, etc.)

Conforter la dynamique démographique, et l'équilibre avec les territoires voisins

- Le territoire vise une croissance démographique de +0,6% par an en moyenne, soit 17 000 habitants qui seraient accueilli en 20 ans (+0,45% par an en moyenne de croissance entre 2014 et 2020)
- Cet objectif prend en compte à la fois les tendances passées, l'attractivité du territoire liée à sa proximité avec Lyon et les perspectives de développement industriel qui entraînera un besoin de main d'œuvre

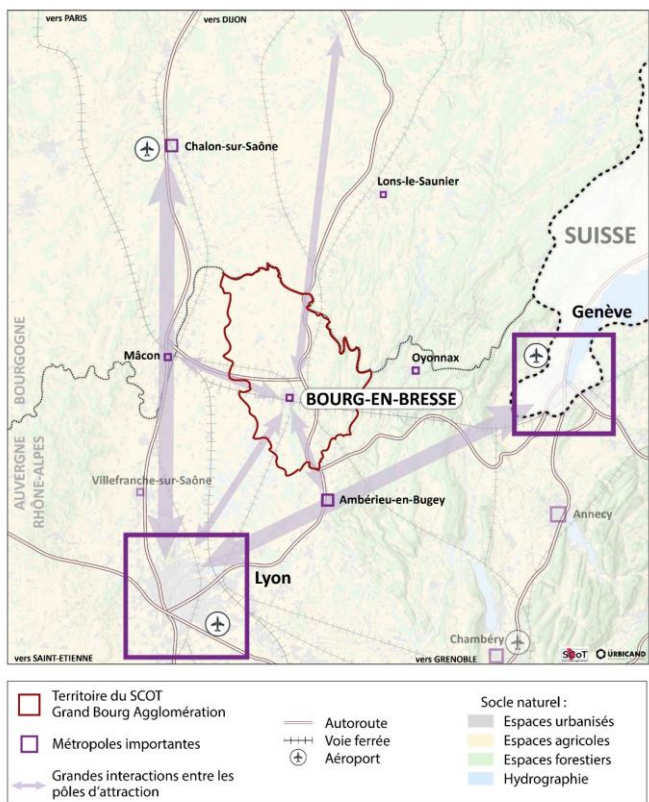
Viser un développement économique ambitieux en s'appuyant sur les filières historiques et l'innovation

- Un territoire qui bénéficie d'une bonne attractivité économique avec davantage d'emplois que d'actifs : un équilibre à maintenir dans le développement futur
- Renforcer l'accueil d'entreprises et le développement des emplois dans l'unité urbaine (rôle moteur), les pôles structurants, locaux
- Permettre la réindustrialisation du territoire : possibilités foncières sur de grandes surfaces, proximité avec les grands axes de transports, etc.
- Avoir des espaces économiques de haute qualité : accessibilité, services, etc.

Conforter la desserte du territoire

- Développer l'offre de mobilité au sein du territoire et vers/depuis les territoires voisins : Lyon, Oyonnax, Mâcon, Lons-le-Saunier

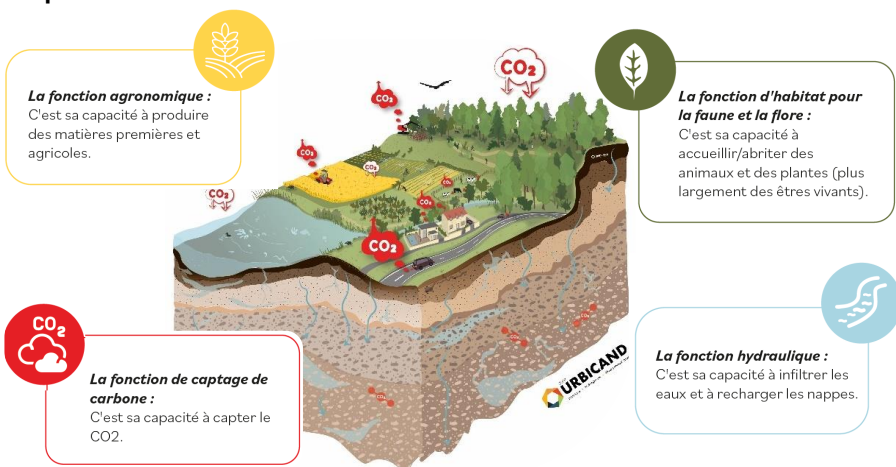
Positionnement du territoire - Grand Bourg Agglomération



VALORISER LES SOLS COMME RESSOURCE

Les sols doivent être protégés pour leurs multiples fonctions : ils contribuent à la production alimentaire, soutiennent la biodiversité, assurent la régulation de l'eau et participent à la réduction des îlots de chaleur. Pour autant, ils sont sous pression du fait de l'urbanisation. Les espaces agricoles et naturels sont fortement impactés.

La préservation des fonctionnalités des sols



Préserver et sécuriser les ressources en eau

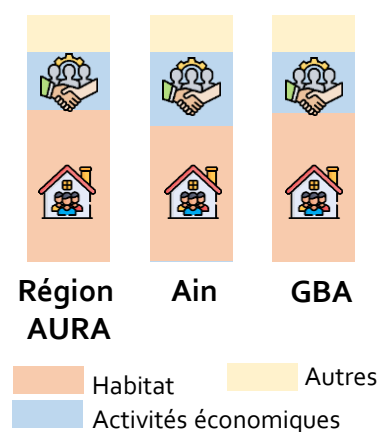
- Veiller à la bonne qualité de l'eau et maîtriser les pollutions : protéger les zones humides, les ressources stratégiques, les captages, etc.
- Veiller à l'adéquation entre ressource en eau disponible, capacité d'assainissement (eau usée) et croissance des besoins (habitants, activités, etc.)
- Protéger les cours d'eau et leurs abords
- Favoriser des aménagements avec une faible imperméabilisation des sols et plus de végétation

Réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

- Viser une réduction de 55% de la consommation énergétique à l'horizon 2050
- Et une réduction de 63% des émissions en 2050
- Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES en améliorant la performance énergétique des bâtiments, en diminuant l'usage de la voiture, en valorisant le réemploi...

Un objectif de sobriété foncière et de réduction de l'artificialisation des sols

Part de l'artificialisation des sols par type (2011-2022)

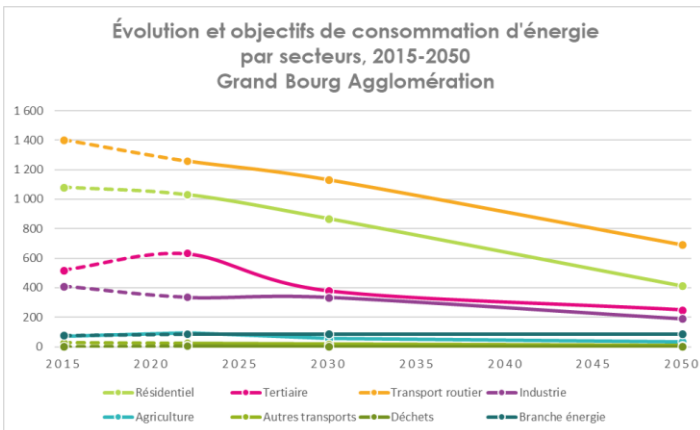


**732 ha consommé
en 10 ans sur GBA**

↓ ÷ 2

**367 ha entre 2021 et 2031
à l'échelle de GBA**

Puis poursuite de la trajectoire de sobriété foncière



AGRICULTURE

L'agriculture constitue une composante primordiale du territoire de Grand Bourg Agglomération. D'abord pour sa dimension économique mais aussi pour ses fonctions nourricières, écologiques et comme porteur d'une identité territoriale. **Les activités agricoles et sylvicoles sont les premières impactées par le changement climatique**, ce qui nécessite d'accompagner ces filières à un changement de pratiques.

FORÊT

Avec l'augmentation des températures, le changement de régime des précipitations, l'augmentation de l'occurrence des événements climatiques extrêmes et la diminution de la ressource en eau, **la santé et la diversité des forêts sont déjà fragilisées, avec un risque d'aggravation à l'avenir**. Néanmoins, les forêts jouent un rôle majeur dans la lutte face au changement climatique (séquestration de carbone, soutien la biodiversité, apporte de la fraîcheur, ...).

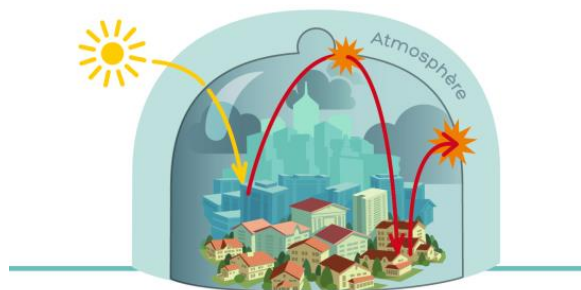
RISQUES

Il s'agit de renforcer la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire, en particulier les risques accentués par le changement climatique : inondations, feux de forêt, tempêtes, etc. Concrètement ? Avoir des sols perméables pour éviter les ruissellements, éloigner les constructions des forêts et entretenir les lisières forestières, etc.

UN OBJECTIF IMPORTANT : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pourquoi le climat change ?

Les gaz à effet de serre (GES) ont un rôle essentiel dans la régulation du climat. Sans eux, la température moyenne sur Terre serait de -18 °C au lieu de +14 °C et la vie n'existerait peut-être pas. Toutefois, depuis le XIXe siècle, l'homme a considérablement accru la quantité de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère (industrialisation, mécanisation de l'agriculture, usage important de la voiture, consommation de produits importés...). En conséquence, l'équilibre climatique naturel est modifié.



ADAPTER ET PÉRENNISER UNE FILIÈRE AGRICOLE DURABLE, SUPPORT POUR L'ALIMENTATION DU TERRITOIRE

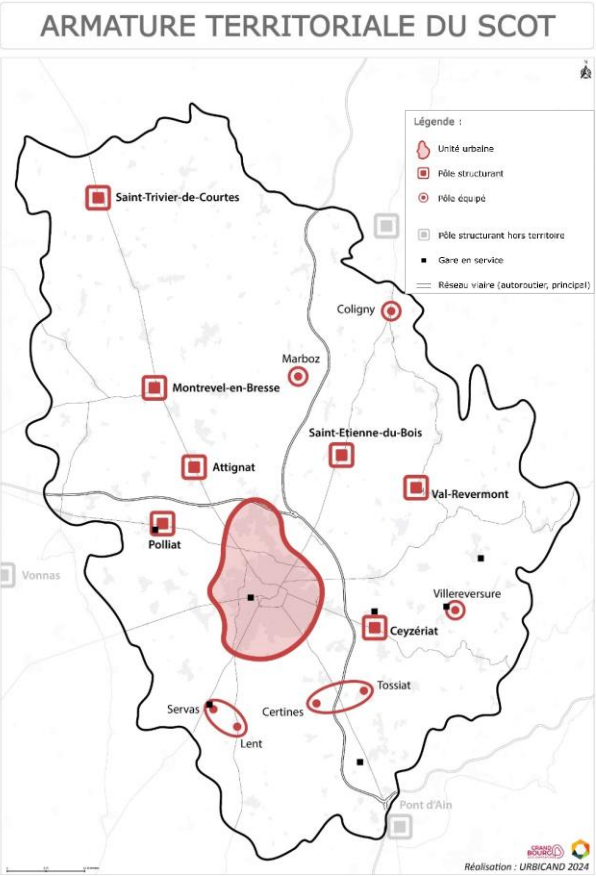
- Protéger les espaces agricoles face au phénomène d'étalement urbain, en particulier les espaces « déterminants » pour l'avenir des filières
- Le maintien de bonnes conditions de fonctionnement des activités sur le territoire, pour permettre une activité agricole pérenne et durable sur le territoire ;
- La mise en valeur de la typicité, de la diversité et de la qualité de l'agriculture locale ;
- L'amélioration de la résilience des activités, à travers une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et systémiques

ADAPTER LA FILIÈRE SYLVICOLE AU ENJEUX CLIMATIQUES ET POUR UN APPROVISIONNEMENT LOCAL

- Protéger les espaces forestiers et renforcer la prévention du risque incendie (éviter l'embroussaillage...)
- Contribuer à la structuration d'une filière bois et viser une utilisation locale : chauffage, construction, ...
- Viser une gestion durable de la ressource forestière
- Lutter contre le morcellement forestier

Axe 3 : DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE SOLIDARITÉ, ÉQUILIBRÉ ET EN PROXIMITÉ

Les élus réaffirment le rôle de l'armature urbaine, réseau de pôles urbains et ruraux indispensable au bon fonctionnement du territoire en matière d'emploi, de services, de logement. Cette armature doit être confortée à l'avenir, au service de l'ensemble des communes de l'Agglomération.



RENFORCER L'ARMATURE URBAINE, POURQUOI FAIRE ?

- Améliorer le fonctionnement du territoire et limiter les besoins en déplacements en facilitant l'accès aux services publics et privés, aux commerces et aux équipements, et en rapprochant la population des lieux d'emplois.
- Clarifier les rôles des différents niveaux de pôles et conforter leurs fonctions dans une logique de maillage.
- Améliorer l'accessibilité des pôles par des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.
- Limiter la dispersion de la population et des activités, qui génère de l'étalement urbain et une fragilisation des centres bourgs.



Unité Urbaine
Renforcer les fonctions de centralités (population, emploi, ...)



Pôle équipé
Répondre aux besoins du quotidien



Pôle structurant
Renforcer leur rôle de relais pour les communes rurales (accès services, ...)



Commune rurale
Caractère plus villageois et résidentiel

FAVORISER LA PROXIMITÉ DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

La qualité de vie repose en partie sur une bonne accessibilité à une offre de services variés en considérant les besoins qui évoluent avec la croissance de la population et le vieillissement

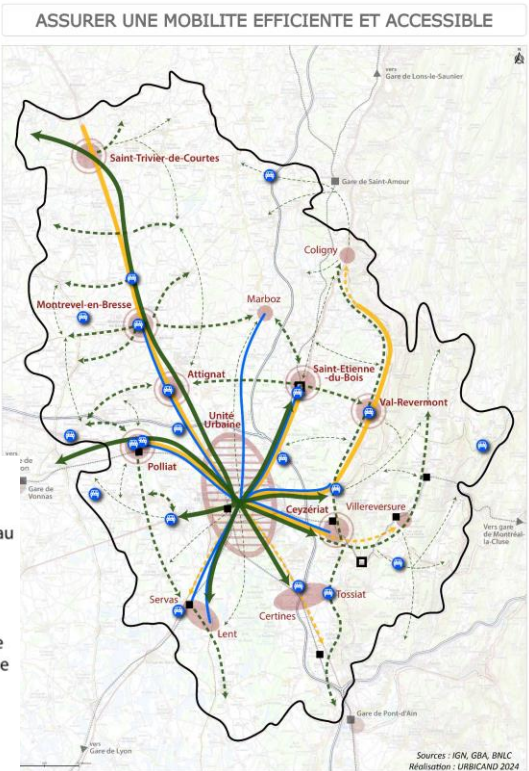
- Développer une offre de services adaptée à la taille et au rayonnement des pôles de l'armature
- Localiser prioritairement les nouveaux équipements et services dans les centralités des communes et à proximité des réseaux de transports collectifs

Légende :

- Maintien, voire renforcement des pôles gares
- Renforcement des pôles de l'armature territoriale
- Renforcement du transport urbain de l'agglomération
- Développement de l'offre de transport urbain de l'agglomération

- Développement d'un réseau cyclable structurant et continu :
- Poursuite de l'aménagement et création du réseau d'armature
 - Développement d'un réseau de liaison
 - Développement sur le long terme d'un réseau de dessertes locales permettant un maillage cyclable complet sur le territoire
 - Maintien du service dédié au covoiturage de l'agglomération (Rubis'Covoit', Blablacar Daily)

Organiser un « territoire des proximités »



Axe 3 : DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE SOLIDARITÉ, ÉQUILIBRÉ ET EN PROXIMITÉ



DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : L'accueil du développement démographique repose à la fois sur l'armature urbaine, sur une organisation cohérente des mobilités, mais aussi sur une offre de logements qui doit être suffisante et diversifiée pour répondre aux besoins des habitants et leurs parcours résidentiels : petits et moyens logements, locatifs, logements abordables, adaptés aux personnes âgées, etc.

ORGANISER L'ACCUEIL DE LA POPULATION EN FONCTION DE L'ARMATURE

La croissance démographique des polarités est une condition nécessaire pour consolider l'armature et maintenir de ce fait le niveau de services, d'équipements et de solutions de mobilité.

- A chaque niveau d'armature est associé un objectif de croissance de population
- Dans les communes rurales, il s'agit de maîtriser un accueil de la population modéré notamment pour limiter la consommation des terres agricoles et naturelles

Part de la croissance projetée*	
Unité Urbaine	62 %
Pôle structurant et pôle équipé	20 %
Commune rurale	18 %

*Répartition de l'accueil des 17 000 habitants sur 20 ans sur GBA

Se doter d'une offre en logements ATTRACTIVE, ACCESSIBLE et DIVERSIFIÉE

13 050

C'est le nombre de logements à produire sur tout le territoire pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs

- Offrir aux habitants la possibilité de réaliser des parcours résidentiels complets sur le territoire
 - Diversifier les types de logements produits en proposant une alternative à la maison individuelle au milieu de sa parcelle (qui est trop coûteuse pour certains ménages, pas toujours adaptée aux petits ménages, très consommatrice d'espace, ...)
- Répondre aux besoins des personnes âgées, en permettant leur retour en centre-ville ou centre-bourg, dans des logements adaptés

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Les élus souhaitent conforter l'accueil d'activités économiques et commerciales et maintenir le dynamisme économique des différents secteurs géographiques.



Péronnas – Zone Porte Sud

ORGANISER L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TOUTES LES ÉCHELLES, EN VALORISANT LES CENTRALITÉS

- Prioriser l'accueil des activités économiques dans les tissus urbains mixtes et dans les centres-villes et centres-bourgs quand l'activité le permet
- Pour le développement en zone d'activité, donner la priorité au renouvellement urbain et à la densification des espaces existants
- Offrir des solutions d'accueil dans les zones à rayonnement régional et national

VISER UNE MEILLEURE QUALITÉ DES ESPACES ÉCONOMIQUES :

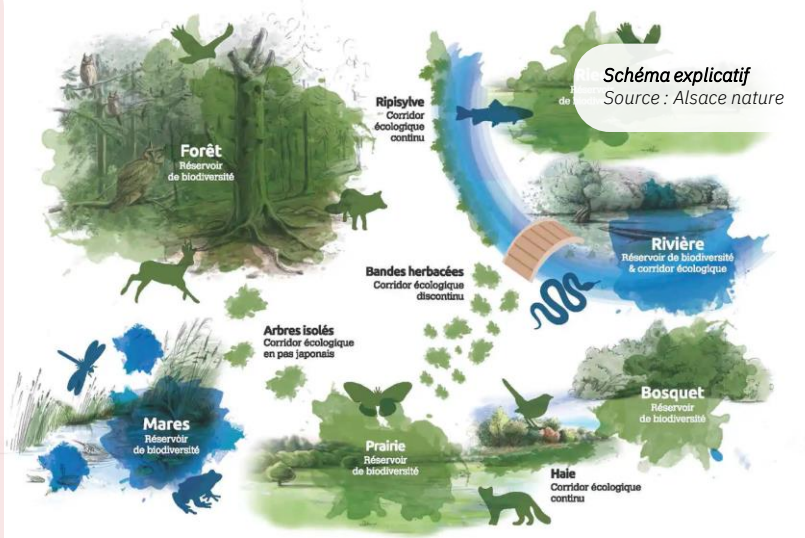
- > Offrir une meilleure qualité environnementale, urbaine et paysagère des zones d'activités
- > Renforcer l'accessibilité des zones par différents modes de déplacement

Dans la continuité des politiques déjà engagées par Grand Bourg Agglomération pour préserver le cadre environnemental, le SCOT-AEC vise à limiter les pressions générées par l'urbanisation sur la biodiversité, les paysages et les patrimoines afin de maintenir la qualité du cadre de vie et de garantir la vivabilité du territoire à l'avenir.

PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Tenir compte de la trame verte et bleue dans les projets d'aménagement
- Préserver les réservoirs de biodiversité de l'urbanisation
- Préserver et développer les continuités écologiques pour faciliter le déplacement des espèces : haies, bocages, petits boisements, préservation des murets et murs en pierre sèche, etc.
- Développer la nature en ville pour plus de qualité paysagère et d'adaptation au changement climatique (apporter de la fraîcheur en été, limiter l'imperméabilisation des sols et les désagréments qu'il cause, etc.)

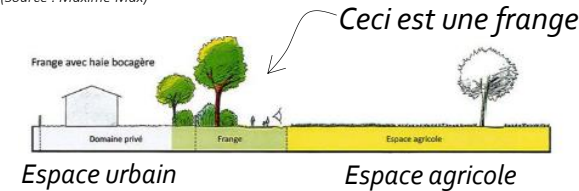
TRAME VERTE ET BLEUE
QU'EST-CE QUE C'EST ?



Les coupures entre les zones urbanisées permettent aussi le déplacement des espèces, d'où la nécessité de lutter contre l'étalement urbain le long des routes !



Belvédère Chapelle St Maurice d'Echazeaux
(Source : Maxime Max)



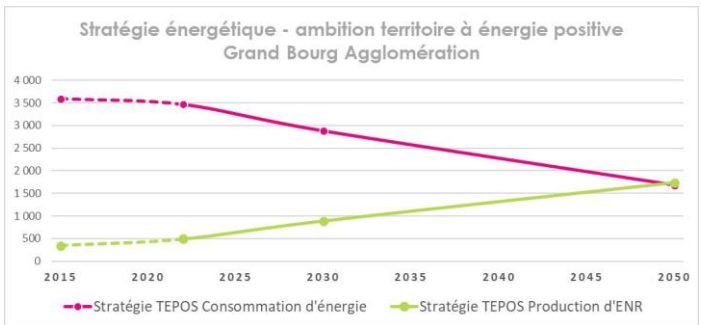
PRÉSERVER LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

- Protéger et valoriser les éléments structurants du paysage qui lui donne son caractère : les bocages Bressans et de la Dombes, les forêts du Revermont, les arbres remarquables, les ripisylves, etc.
- Soigner les franges dans les opérations d'aménagement située en limite de zone urbanisée avec les espaces agricoles / naturels
- Protéger les vues (cônes de vue, belvédères, ...) dans les aménagements et protéger les silhouettes urbaines et villageoises de qualité / remarquable
- Améliorer la qualité urbaine : entrées de ville à requalifier, protéger le patrimoine architectural et vernaculaire, ...

ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables (ENR) : troisième pilier de la transition énergétique après la diminution de la demande et l'efficacité dans les usages, leur développement représente un enjeu important de la stratégie de Grand Bourg Agglomération

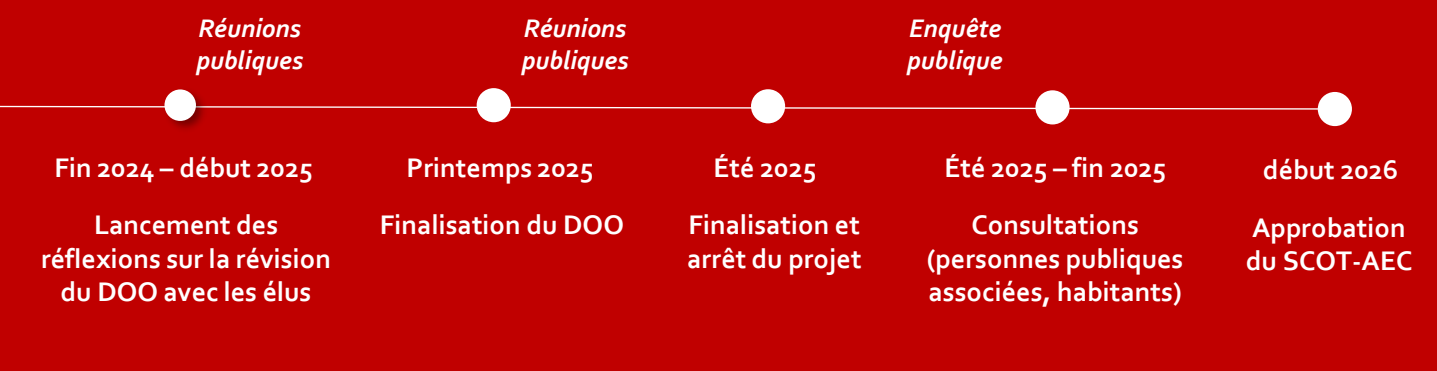
- Multiplier par 5 la production d'ENR à l'horizon 2050
- Un effort à porter principalement sur le solaire photovoltaïque et le bois énergie



PROCHAINE ÉTAPE : LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

Ce document permet de traduire les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique en règles qui vont s'appliquer aux documents d'urbanisme locaux : les PLU (plans locaux d'urbanisme). Il constitue ainsi une feuille de route partagée pour la mise en œuvre du projet de territoire. Il contient également un DAACL, un Document d'Aménagement Artisanal Commerciale et Logistique qui régleme les implantations des commerces et activités de logistique commerciale. Le DOO sera accompagné d'un Programme d'Action permettant de faire le lien entre les règles et les politiques publiques déjà mises en place ou à développer.

Les prochaines échéances



Comment vous informer et vous exprimer sur le projet ?

- Les documents du dossier du SCoT et un registre de concertation pour s'exprimer sont disponibles au siège de grand Bourg Agglomération ;
- Des informations sont disponibles sur le site internet : <https://www.grandbourg.fr/4139-revision-du-scot.htm>
- Des réunions publiques seront organisées en début d'année 2025 et au début de l'été 2025. Les réunions seront organisées par secteur afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Contacts

- Par courriel ou téléphone : Roelof VERHAGE, chef de projet SCOT : Roelof.VERHAGE@grandbourg.fr ; 06 60 82 82 00
- Par courrier : 3 avenue Arsène d'Arsonval 01000 Bourg-en-Bresse

